



Spécialité dans les maisons de retraites seniors, EHPAD, résidences hôtelières et étudiantes sur le plan national.

98bis quai de la Foire
44100 NANTES

Tel: 02 28 03 02 20

Appel téléphonique de 9:00 à 17:00 - ou mail
gestion@2g.fr

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE "RESIDENCE LE PORT MARLY" DU 22 Avril 2021

Les copropriétaires de RESIDENCE LE PORT MARLY 3 AVENUE SIMON VOUBT 78560 LE PORT-MARLY se sont réunis le Jeudi 22 Avril 2021 à 17 H 00 par visioconférence sur MICROSOFTTEAMS, à la suite de la convocation de l'assemblée générale qu'ils ont reçue.

Après vérification de la feuille de présence, il est constaté au début de l'assemblée :

MEMBRES PRESENTS ; Mesdames et Messieurs :

ADBLINE François (124) - BALLANSAT Ludovic (96) - BATISTA Jean-José (116) - BREYTON Patrick (62) - BUCILLAT Yves (83) - DAAS Stéphane (58) - DAVERDIN-JOLI Corinne (62) - DORVAL Alain (56) - DUBOIS Anne-Sophie (81) - FORTBEL Patrice (100) - FORTH William (95) - GARANDEAU Patrice (95) - GASPARIANI Marie (109) - JAUZE Sylvain (86) - KAISER Frédéric (91) - LABAT-SCHUBER Isabelle (57) - LAMOINE Christophe (57) - LAUGEROTTE Raymond (57) - LE CAM Stéphane (254) - LEBLANC Gilbert (82) - MARTIN Georges (58) - NOIZET Jean-Dominique (67) - PALACIN Philippe (59) - SARI PARRIFRES-MELVILLE PATRIMOINE (1360) - PAULY Bruno (82) - SARI PAVILLOTEL Port Marly (651) - REIGNIER Michel (82) - RENAUD François (59) - RIVOIRE/PENNELOPE (175) - ROCCHI Thierry (65) - ROUILLE Christian (52) - ROUSSELIN Pascal (169) - SULLEIRO-BARRERO Angel (132) - VANVI Pierre (90) - VAZIRI Mahmoud (103) - VENTOLINI & BRETON (45) - WADY & ATKINSON (103) - YVON - CLAUDOT Isabelle - (88)

Total : 38 copropriétaires et 5 258 tantièmes.

MEMBRES REPRESENTES - Mesdames et Messieurs :

[LE CAM Stéphane] représentant MARSAGLIA Pierre (92) - [ROUILLE Christian] représentant DUBOIS Gérard (45) - [VANVI Pierre] représentant MICHOTTE Pierre (214)

Total : 3 copropriétaires et 351 tantièmes.

Nota : les personnes mentionnées entre crochet sont les représentants des personnes ayant donné pouvoir.

MEMBRES ABSENTS - Mesdames et Messieurs :

AVALLE Gérard (174) - BALLET Pierre-Jean (96) - BEAUDOUIN Pascal (128) - BEDEL Didier (89) - BIADELLE Didier (92) - BINET GERARD SARI BINET PATRIMOINE (238) - BLUGNON PATRIMOINE Régis BLUGNON (173) - BOBBERA Thierry (59) - BOUDAA Tahar (98) - BOURGUIGNON-CELAS (54) - BRET Arnaud (96) - CAZE Julien (95) - CHEVALLIER Alain (101) - COLLAS Olivier (77) - COURSAULT Jean-Sebastien (86) - DANIC Guy (54) - DANZEL Yves (99) - DELSALLE Patricia (100) - FAUTRE Jean-François (83) - FERNANDES Sergio (60) - FONTANIBU Cedric (57) - FOUILLÉ Valérie (55) - GILLANT Dominique (103) - GUITARD Jean-Charles (91) - HUET Francis (56) - LAGET Robert (60) - LAKEIANI Bhavesh (62) - LAKHANI Divyosh (61) - LAKHANI ET VITHALANI Nikhil et Nikita (63) - LAMIRAULT Benoît (59) - LEGAL Julia (53) - LEMOINE François (54) - LESCREART Brice (52) - MAC BRIDE Ian (59) - MATREPIERRE Alain (117) - MATTEI Marco (54) - MODI Rajesh (60) - NAG Inger (95) - OCIOA Julio (98) - O'GALLCHOIR ET KELLY Pdraig et Noreen (89) - PETIT Benoît (57) - RAULT Patrick (95) - ROMON Christian (86) - SABATIER Eric (96) - SILVA SANTOS Jorge (54) - SINTONI Thierry (48) SLAMA Marc -

(Handwritten signatures)

SARL LEOPINANCE (158) - SOMAIA Nealan (57) - SOREL Pierre (95) - TOUCHEBFBU Jacques (57) -
VILLET Pour Monsieur GIRARD Guillaume (60) - VINET Dominique (83) - VOLLOT Jean-Marie (53) -
VOZARI ET RAISMAN Robert et Rita (92)
Total : 54 copropriétaires et 4 541 tantièmes.

Soit un total de présents et représentés de :
Tantièmes 5 609 sur 10150
Copropriétaires 41 sur 95

LISTE DES RESOLUTIONS

- 1) Election du Président de séance;
- 2) Election du ou des scrutateurs(rices);
- 3) Election du secrétaire ;
- 4) Explication du Conseil Syndical, du Syndic sur la période écoulée ;
- 5) Approbation des comptes de l'exercice du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019 pour un montant de 11.607,30 €
- 6) Quitus donné au Syndic pour l'exercice du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019
- 7) Approbation des comptes de l'exercice du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2020 pour un montant de 10.450,88 €
- 8) Quitus donné au Syndic pour l'exercice du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020
- 9) Renouvellement du contrat du Syndic GESTION & PIERRE, suivant son contrat joint à la convocation
- 10) Election du Conseil Syndical et de son Président
- 11) Vote pour le budget prévisionnel de l'exercice 2021
- 12) Vote pour le budget prévisionnel de l'exercice 2022
- 13) Vote pour la demande d'une assurance PNO, liée au contrat de la Résidence
- 14) Questions ne nécessitant pas de vote.

1 Election du Président de séance:

Type de vote : Majorité simple (Art. 24), impliquant une base de calcul de : 5 609 tantièmes.

Se présente : M. Stéphane LE CAM

L'Assemblée Générale, après en avoir débattu, désigne M Stéphane LE CAM .comme Président de séance.

Votent pour : 39 copropriétaires présents ou représentés totalisant 5 494 tantièmes.

Votent contre : 0 copropriétaires présents ou représentés totalisant 0 tantièmes.

Abstention : 2 copropriétaires présents ou représentés totalisant 115 tantièmes

Absents : 54 copropriétaires totalisant 4 541 tantièmes

En vertu de quoi, cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 24.

2 Election du ou des scrutateurs(rices):

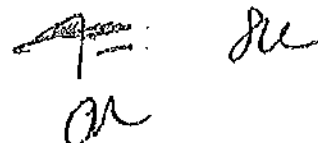
Type de vote : Majorité simple (Art. 24), impliquant une base de calcul de : 5 609 tantièmes.

Se présente(ont) : M Christian ROUILLE, Mme Catherine BATISTA

En cas de plusieurs candidatures, L'Assemblée Générale procédera à un vote individuel

Candidature de : M Christian ROUILLE

L'Assemblée Générale, après en avoir débattu et votée désigne comme scrutateur : M. Christian ROUILLE



Candidature de : Mme Catherine BATISTA

L'Assemblée Générale, après en avoir débattu et votée désigne comme scrutatrice : Mme Catherine BATISTA

Votent pour : 39 copropriétaires présents ou représentés totalisant 5 494 tantièmes.

Votent contre : 0 copropriétaires présents ou représentés totalisant 0 tantièmes.

S'abstiennent : 2 copropriétaires présents ou représentés totalisant 115 tantièmes

Absents : 54 copropriétaires totalisant 4 541 tantièmes

En vertu de quoi, cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 24.

3 Election du secrétaire :

Type de vote : Majorité simple (Art. 24), impliquant une base de calcul de : 5 609 tantièmes.

En application de l'article 15 du décret du 17 mars 1967, le Syndic assure le secrétariat de séance.

Votent pour : 39 copropriétaires présents ou représentés totalisant 5 494 tantièmes.

Votent contre : 0 copropriétaires présents ou représentés totalisant 0 tantièmes.

S'abstiennent : 2 copropriétaires présents ou représentés totalisant 115 tantièmes

Absents : 54 copropriétaires totalisant 4 541 tantièmes

En vertu de quoi, cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 24.

4 Explication du Conseil Syndical, du Syndic sur la période écoulée :

Cette résolution est étudiée sans vote

- commentaires du Conseil Syndical;
- commentaires du Syndic;
- rappels des règles entre le Conseil Syndical et le Syndic;
- rappel du mode d'emploi pour la connexion au serveur web de votre Résidence; Moteur de recherche : ADBNET et ensuite ADBNET LOGIN. Puis entrer l'identifiant et le mot de passe.

5 Approbation des comptes de l'exercice du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019 pour un montant de 11.607,30 €

Type de vote : Majorité simple (Art. 24), impliquant une base de calcul de : 5 609 tantièmes.

L'Assemblée Générale, après en avoir débattu, approuve les comptes de l'exercice comptable du 1er janvier 2019 et clos au 31 décembre 2019 pour un montant de 11.607,30 € (documents des comptes joints à la convocation 11.11 Etat des dépenses et de factures de l'exercice, annexes 1,2,3,4 et 5, (balance générale, balance auxiliaire, liste des débiteurs, budget N et N+1, N+2, rapprochement bancaire de la Résidence).

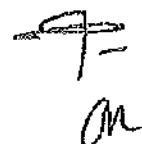
Votent pour : 40 copropriétaires présents ou représentés totalisant 5 550 tantièmes.

Votent contre : 0 copropriétaires présents ou représentés totalisant 0 tantièmes.

S'abstiennent : 1 copropriétaire présent ou représenté totalisant 59 tantièmes

Absents : 54 copropriétaires totalisant 4 541 tantièmes

En vertu de quoi, cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 24.



6 Quitus donné au Syndic pour l'exercice du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019

Type de vote : Majorité simple (Art. 24), impliquant une base de calcul de : 5 609 tantièmes.

L'Assemblée Générale, après en avoir débattu et validé les comptes, donne quitus au cabinet GESTION et PIERRE, Syndic de copropriété, pour sa gestion portant sur l'exercice du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Votent pour : 39 copropriétaires présents ou représentés totalisant 5 447 tantièmes.
Votent contre : 0 copropriétaires présents ou représentés totalisant 0 tantièmes.
S'abstiennent : 2 copropriétaires présents ou représentés totalisant 162 tantièmes.
Absents : 54 copropriétaires totalisant 4 541 tantièmes

En vertu de quoi, cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 24.

7 Approbation des comptes de l'exercice du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2020 pour un montant de 10 450,88 €

Type de vote : Majorité simple (Art. 24), impliquant une base de calcul de : 5 609 tantièmes.

L'Assemblée Générale, après en avoir débattu, approuve les comptes de l'exercice comptable du 1er janvier 2020 et clos au 31 décembre 2020 pour un montant de 10 450,88 € (documents des comptes joints à la convocation 11.11 Etat des dépenses et de factures de l'exercice, annexes 1,2,3,4 et 5, (balance générale, balance auxiliaire, liste des débiteurs, budget N et N+1, N+2, rapprochement bancaire de la Résidence).

Votent pour : 40 copropriétaires présents ou représentés totalisant 5 550 tantièmes.
Votent contre : 0 copropriétaires présents ou représentés totalisant 0 tantièmes.
S'abstiennent : 1 copropriétaire présent ou représenté totalisant 59 tantièmes
Absents : 54 copropriétaires totalisant 4 541 tantièmes

En vertu de quoi, cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 24.

8 Quitus donné au Syndic pour l'exercice du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Type de vote : Majorité simple (Art. 24), impliquant une base de calcul de : 5 609 tantièmes.

L'Assemblée Générale, après en avoir débattu et validé les comptes, donne quitus au cabinet GESTION et PIERRE, Syndic de copropriété, pour sa gestion portant sur l'exercice du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Votent pour : 39 copropriétaires présents ou représentés totalisant 5 447 tantièmes.
Votent contre : 0 copropriétaires présents ou représentés totalisant 0 tantièmes.
S'abstiennent : 2 copropriétaires présents ou représentés totalisant 162 tantièmes.
Absents : 54 copropriétaires totalisant 4 541 tantièmes

En vertu de quoi, cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 24.

